





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

Nous sommes là pour vous aider



N°51891#05

## Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

### Notice d'information

#### ►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

#### ►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 189	18 693	22 198	25 703	29 209	32 714	36 218	39 723

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

#### ►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 17 octobre 2019. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur [education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college).

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),
- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de

l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

**Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

**Date limite nationale : 17 octobre 2019**

#### **Pour les élèves inscrits au CNED :**

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2019 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège  
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00

- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 – Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège – tél : 05.61.02.05.01

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant  
ou consulter : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college) et utiliser le simulateur de bourse en ligne

## A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Selon votre situation, merci de <b>COCHER</b> :	Pièces à fournir :
<input type="checkbox"/> Vous êtes marié ou pacsé  <input type="checkbox"/> Vous êtes parent isolé : célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf(ve) avant 2018	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.
<input type="checkbox"/> Vous vivez en concubinage	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. <input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur 2017 de votre concubin, même s'il n'y a pas de lien de parenté avec l'enfant.
<input type="checkbox"/> Votre situation <u>familiale ou professionnelle</u> a changé, entraînant une diminution de ressources <b>en 2018</b>	<p><b>Fournir dans tous les cas :</b></p> <input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. <input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018
<p><b>Indiquez le motif de votre baisse de revenus en 2018 :</b></p> <p>Je, soussigné(e) .....</p> <p>.....</p> <p><b>Atteste que la baisse de mes revenus en 2018 est due au(x) motif(s) suivant(s) :</b></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;"><b>+ A FOURNIR selon le motif de la baisse de revenus :</b></p> <input type="checkbox"/> <b>Perte d'emploi / fin de droits d'ARE :</b> Attestation Pôle Emploi pour l'année 2018. <input type="checkbox"/> <b>Séparation / divorce :</b> ⇒ Copie du jugement ou ordonnance de non conciliation indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant. ⇒ En l'absence de jugement, attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation. ⇒ Attestation récente de paiement de la CAF.
	<p>Indiquez la date de séparation : ...../...../.....</p> <p>Indiquez la date de divorce : ...../...../.....</p>
	<input type="checkbox"/> <b>Maladie / Invalidité / Retraite :</b> Relevés / Attestation pour l'année 2018 <input type="checkbox"/> <b>Décès :</b> Acte de décès et copie des 2 avis d'imposition 2019 sur 2018. <input type="checkbox"/> <b>Autre :</b> renseigner le cadre ci-contre.
<input type="checkbox"/> Votre situation <u>familiale</u> a changé (cas de décès, divorce ou <u>séparation exclusivement</u> ), entraînant une diminution de ressources <b>en 2019</b>	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. <input type="checkbox"/> Attestation récente de paiement de la CAF.  <input type="checkbox"/> En cas de décès : Acte de décès. <input type="checkbox"/> En cas de séparation / divorce : Ordonnance de non conciliation / jugement de séparation / divorce. En l'absence de jugement : attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation.
<input type="checkbox"/> L'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'impôt 2018 sur 2017	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. <input type="checkbox"/> Attestation récente de paiement de la CAF. <input type="checkbox"/> Justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice ou attestation sur l'honneur signée des deux parents, précisant la date du changement et les modalités de garde des enfants).
<input type="checkbox"/> Votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<input type="checkbox"/> Copie de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. <input type="checkbox"/> Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille.

**NB : Votre signature p1 vaut pour toutes vos déclarations dans le dossier.**